



Club de Golf Royal Québec
65, rue Bédard, Boischatel (Québec) G0A 1H0

DEMANDE D'ADMISSION 2025

Nom :	Date de naissance :
Prénom :	Occupation :
Adresse :	Employeur :
Ville : Code postal :	Adresse employeur :
Tél. résidence :	Ville : Code postal :
Cellulaire :	Tél. bureau :
Courriel résidence :	Courriel bureau :
Correspondance : résidence <input type="checkbox"/> ou bureau <input type="checkbox"/>	Méthode de facturation : courriel <input type="checkbox"/> ou la poste (frais 2\$) <input type="checkbox"/>

Votre conjoint(e) est-il (elle) membre du Club ? Oui Non **Si oui, son nom :** _____ **# membre :** _____

Un de vos parents est-il membre du Club ? Oui Non **Si oui, son nom :** _____ **# membre :** _____

CLASSE DE MEMBRES : La date effective pour déterminer l'appartenance à une catégorie ou une classe de membres est le 1^{er} janvier de chaque année. Voir les annexes suivantes pour le choix des catégories.

Actionnaire <input type="checkbox"/>	Relève 1 (illimité) 19-39 ans <input type="checkbox"/>	Privège conjoint limité (20 droits de jeu) <input type="checkbox"/>	Étudiant (19 à 25 ans) (enfant de membre) <input type="checkbox"/>	Reconnaissance (20 droits de jeu) <input type="checkbox"/>	Junior (8 à 18 ans) (enf de membre) <input type="checkbox"/>
Privège <input type="checkbox"/>	Relève 2 (20 parties) 19-39 ans <input type="checkbox"/>	Conjoint limité (20 droits de jeu) <input type="checkbox"/>	Étudiant (19 à 25 ans) (enf. de non membre) <input type="checkbox"/>	Terrain de pratique (conjoint et enf. mem.) <input type="checkbox"/>	Junior (10 à 18 ans) (enf. de non membre) <input type="checkbox"/>
Lundi au vendredi <input type="checkbox"/>	Relève actionnaire 19-39 ans <input type="checkbox"/>	Conjoint (illimité) <input type="checkbox"/>	Enfant de membre actionnaire <input type="checkbox"/>	Non-résident <input type="checkbox"/>	Junior Boischatel (enf. de non membre) <input type="checkbox"/>
Senior (19 ans et plus) <input type="checkbox"/>			Membre 10-5-5 <input type="checkbox"/>	Social <input type="checkbox"/>	Parent membre junior <input type="checkbox"/>

Avez-vous déjà été membre du Club de Golf Royal Québec ? Oui Non **Si oui préciser l'année :** _____

Avez-vous déjà été membre d'un club de golf ? Oui Non **Si oui lequel :** _____

Votre # membre : _____ (pour récupérer vos parties à ce club)

Nom du membre qui vous a référé : _____

Faire signer par deux membres actionnaires du Club qui répondront des qualités et de l'aptitude du requérant.

Proposé par : _____
(lettres moulées)

Secondé par : _____
(lettres moulées)

Signature : _____

Signature : _____

membre : _____

membre : _____

IMPORTANT

Je m'engage, si ma demande est agréée, à me conformer à la charte et aux règlements du Club et je consens à ce que mon statut de membre continue d'année en année à la discrétion du Club, aux conditions d'abonnement en vigueur d'année en année et pouvant être modifiées, à moins que je ne fasse parvenir ma démission par écrit au Club avant le 1^{er} novembre.

J'autorise la direction du Club de Golf Royal Québec à obtenir les renseignements personnels nécessaires pour l'acceptation de ma demande. Je déclare avoir pris connaissance des Règlements et du Code d'Éthique des membres du Club (disponibles sur le site : accès membres / membre ainsi qu'au bureau de l'administration). Je reconnais en saisir le sens et la portée et j'adhère aux principes et valeurs qui y sont mentionnés. Je m'engage à le respecter.

Signature : _____

Date : _____

En signant, vous affirmez votre adhésion volontaire aux principes énoncés ci-dessus et votre engagement à les respecter au sein de l'organisation.

Conditions d'acceptation des nouveaux membres

- Le formulaire d'admission dûment rempli doit être signé par deux membres actionnaires du Club de Golf Royal Québec.
- Acceptation de la candidature par les membres du C.A. lors d'un conseil d'administration.
- Suite à l'acceptation par les membres du C.A., un ballottage auprès des membres actionnaires sera effectué via la liste des candidatures. Le membre actionnaire qui conteste la venue d'un nouveau membre doit le signifier par écrit au directeur général dans les 10 jours suivant le communiqué. Les membres du Conseil d'administration évalueront l'objet de la contestation et prendront une décision finale et sans appel quant à l'acceptation ou non du membre.
- L'acceptation officielle sera communiquée aux nouveaux membres.
 - ✓ Le candidat aura toutefois accès aux installations dès l'ouverture du dossier de membre. Advenant un refus, le nouveau membre paiera les parties jouées au coût du tarif invité.